



HÔTEL DE VILLE

Service des Sports, Loisirs, Jeunesse
N° Tél. : 01.69.49.79.00
N/Réf : NDA/CS/DB

DÉCISION N° 2011/149

OBJET : Convention relative à la prestation de consulting dans le cadre de la conférence « découverte des métiers du sport » organisée le 30 septembre 2011 à la Maison des Jeunes avec Taïg KHRIS

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009, 17 décembre 2009 et 17 juin 2011 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie et de réalisation d'opérations d'échanges de taux.

CONSIDERANT que la ville souhaite organiser une conférence sur le thème « découverte des métiers du sport » organisée le 30 septembre 2011 à la Maison des Jeunes, située 18 rue de Mendig,

CONSIDERANT que Monsieur Taïg KHRIS, en tant que sportif reconnu, interviendra en tant que sportif reconnu afin d'exposer aux jeunes son parcours professionnel

DECIDE

DE SIGNER une convention relative à la prestation de consulting dans le cadre de la découverte des métiers du sport avec la SARL TK9 dont le gérant est Monsieur Taïg KHRIS, demeurant 105 rue des Moines à Paris (17^{ème}),

DIT que le Prestataire s'engage à remplir l'ensemble de ses obligations au prix global et forfaitaire de 598 euros T.T.C.,

DIT que cette prestation sera réglée dans les conditions prévues par la convention.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la Commune

Fait à Yerres, le 14 septembre 2011



Accusé de réception en préfecture

09 219 1069 11 2011 0914-2011-149-AU

Date de signature

Date de réception : 20/09/2011

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

